

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NO 1036

Avis public est par la présente donné par la soussignée greffière de la Ville de Maniwaki, que le conseil a adopté, lors de l'assemblée régulière du 9 janvier 2023, le règlement no 1036 intitulé: "Pour autoriser le conseil de la Ville de Maniwaki à imposer et prélever toutes les taxes et les tarifications pour les services pour l'année fiscale 2023".

Ledit règlement est maintenant en vigueur et déposé au bureau du greffe, à l'hôtel de Ville, 186, rue Principale Sud. Toute personne intéressée peut en demander une copie en s'adressant au service du greffe par téléphone au 819-449-2800, poste 205 ou par courriel à greffe@ville.maniwaki.qc.ca ou en se rendant sur le site web de la Ville à www.ville.maniwaki.qc.ca

DONNÉ À Maniwaki, ce 10^e jour du mois de janvier 2023.

Louise Pelletier, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière de la Ville de Maniwaki, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'entrée de l'hôtel de ville, de la bibliothèque, du Centre Sportif Gino Odjick, sur le site web et sur la page Facebook de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10^e jour du mois de janvier 2023.

Louise Pelletier, greffière